

Si vous souhaitez accéder au 'Pas de Tir' 50 m. :

Voici le déroulement type de ce que vous devrez effectuer dans cet ordre chronologique et sur **une durée minimum de 4 mois** :

Vos débuts

1 - Votre inscription :

- Validée par la **réception** de votre licence.

2 - Stage de SÉCURITÉ :

⇒ Ce stage vous donnera toutes les informations théoriques sur les armes à feu, (sécurité, classifications, détentions, transport, ...).

↪ La date du prochain stage est affichée sur le site "STN.FR".

↪ Vous devez **vous inscrire** sur le site "STN.FR".

↪ Stage **GRATUIT** et validé par un questionnaire.

3 - Validation des acquis :

⇒ Apprentissage, Manipulation et Sécurité avec les armes 10 m.

↪ Vous devez **vous inscrire** sur le site : <https://stn.fr/stage-validation-acquis-10m/>

↪ Vous devez **attendre la validation** par mail de la date choisie.

↪ Vous devez **réserver** votre créneau de tir, via le mail envoyé chaque semaine, à la date choisie.

↪ Cette validation des acquis est **GRATUITE**. et **sera validée** par une grille d'évaluation.

↪ Vous devez **venir avec votre matériel** (arme, plombs, cartons).

4 MOIS

Nos permanenciers sont tous des bénévoles qui font de leur mieux afin de vous permettre de pouvoir pratiquer votre loisir dans les meilleurs conditions. Merci de respecter leurs investissements car sans eux nous ne pourrions pas vous offrir de telles prestations.

Étant soucieux de faire évoluer nos pratiques, nous restons à votre disposition pour toute demande ou information dont vous auriez besoin.

Nous vous souhaitons de bons débuts.

Le Comité

STN



SOCIÉTÉ
DE TIR DE
NANCY